



# Commune de Monéteau

## COMPTE RENDU DE LA REUNION 3 novembre 2003

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Salle « Pierre et François » au Foyer Communal de Monéteau, le 03 novembre 2003, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué,  
Mme Nelly RIMBERT, MM. Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS,  
Patrick PICARD, Jacky JOANNIS, Adjointes.  
Mmes et MM Yvette SALA., Josette BOUROTTE, Annie DAMMAN, Jean-Luc SALMON,  
Daniel CRENÉ, Paolo ZAROS, Sylviane SAMOUR, Gilles CARRÉ, Elizabeth ALIGON,  
Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN, Annie POITOU, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : M. Jean-Marie DUGNY, Mmes Annie PETIT et Isabelle MAOUNY, excusés et représentés.,  
Mme Marie LEGENDRE. M. Henri SILVAN

Secrétaire de séance : Mme Martine BLANVILLAIN.

### **PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVÉES ET PUBLIQUES**

Le Conseil fixe sa participation à 73,68 euros par enfant et par an pour les enfants de Monéteau fréquentant des écoles extérieures à la Commune.

5 élèves à Sainte Thérèse  
7 élèves à Sainte Marie  
11 élèves à Auxerre.

Cette même somme sera réclamée aux communes dont les enfants fréquentent des écoles de la commune.  
36 élèves de 15 communes extérieures.

### **INDEMNITÉ DUE AU RECEVEUR**

L'indemnité de conseil allouée au receveur municipal au titre de la gestion 2003, basée sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement de la commune, du C.C.A.S. et des services autonomes rattachés des 3 années précédentes, à l'exception des opérations d'ordre soit 5 348 497,41 €, soumise au conseil, s'élève à 862,61 € brut, soit 797,05 € Net pour M. BARLET..

### **BUDGET LOTISSEMENT EX-CIGA**

La délibération du 6 octobre 2003 portant le même intitulé est modifiée et complétée comme suit :

Pour conserver un budget équilibré, il convient de prévoir

En dépense de fonctionnement article 023 : - 104 130,11 €  
En recette d'investissement article 021 : - 104 130,11 €

## **REMBOURSEMENT DE FOND DE TRESORERIE DU GROUPEMENT DES PROVINCES DE FRANCE**

Le Groupement des Provinces de France a émis 14 emprunts entre février 1985 et mai 1999. Ces emprunts étaient dotés de fonds de trésorerie solidaires entre eux.

L'amortissement du dernier de ces emprunts étant intervenu le 25 avril dernier, il est désormais possible de procéder à leur remboursement.

Notre collectivité a souscrit à hauteur de 373 500,09 €(2 450 000,00 F) à l'emprunt 8,20 % mai 1986.

Notre participation au fonds de trésorerie de cet emprunt s'élevait à 1 867,50 €(12 250,00 F).

Après arrêté définitif du compte de ce fonds au 30 avril 2003, notre participation fait apparaître un solde créditeur de 1 686,32 €au profit de la commune.

## **REMBOURSEMENT PREJUDICE**

Le 25 juillet 2003, une plainte a été déposée pour le vol de fleurs dans les massifs de Sougères, le voleur ayant été pris en flagrant délit. A la demande de l'ADAVIRS, il nous incombait de réclamer le montant du préjudice estimé à 150 € au prévenu qui nous a fait parvenir un chèque bancaire du montant du préjudice.

Le Conseil Municipal commet le receveur municipal pour encaisser cette somme

## **REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Le véhicule de la Police Municipale a été tagué dans la nuit du 24 au 25 octobre au domicile de M. VIGNOLLES, agent de police. Avant de porter plainte il a pris des photos du véhicule qu'il a fait développer dans la journée pour un coût de 21 € Les photos seront jointes au dossier de plainte, en conséquence il conviendrait de rembourser M. VIGNOLLES.

## **REMISE EN ETAT DU FOSSE AUX ARCHIES**

Monsieur Daniel PARMENTIER, propriétaire au 20, les Archies, a réalisé de façon non conforme le busage du fossé longeant l'arrière de sa propriété. Devant les risques de débordement du fait de petit diamètre de la buse, plusieurs courriers et une mise en demeure le 26 août 2003 de réaliser, dans un délai de dix jours, ces travaux selon le cahier des charges lui ont été adressés. Les travaux non réalisés, un constat d'huissier a été dressé le 1<sup>er</sup> octobre 2003, la remise en conformité du busage est demandée à la SCR.

Le constat d'huissier effectué par la SCP MARTIN/NETILLARD/TOTAL s'élève à 136,24 € Le devis de la SCR à 1 419,89 €et seront réclamés à M. PARMENTIER.

## **FRANCE TELECOM – PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

La mise en œuvre du prélèvement automatique est désormais possible pour les Collectivités Locales et les Etablissements Publics favorables à ce mode de paiement en accord avec le Trésorier.

Une convention établie par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie est proposée au Conseil.

Le prélèvement automatique facilite la mise à jour des comptes et évite les relances inopportunes.  
Accord du Conseil.

## **EX-CIGA**

### **GARANTIE D'EMPRUNT – ADAPT YONNE**

Dans le cadre de son implantation sur le site de l'ex-CIGA Camp Nord, l'ADAPT YONNE, doit réaliser un emprunt de 990 920 € pour équilibrer son plan de financement.

Afin de bénéficier des conditions de prêt avantageuses et d'une réduction des frais bancaires, l'ADAPT YONNE sollicite la garantie de son emprunt par la commune de Monéteau à hauteur de 50% sachant que le Conseil Général de l'Yonne s'est engagé à hauteur également de 50 %.

Accord du Conseil

### **EX-CIGA : PARTICIPATION AUX VOIES ET RÉSEAUX**

Dans le cadre de la restructuration de l'ex-CIGA, les preneurs en plus du prix du terrain arrêté par l'armée sur proposition du service des Domaines, participaient aux travaux de viabilité.

Vu la délibération en date du 16 octobre 2001 instaurant la participation pour voies et réseaux sur le territoire de la Commune.

Considérant que la commune a aménagé la voie de déserte de l'ex-CIGA et le chemin de la Chapelle (80 m) dont le coût s'élève à 408 440,00 €HT + 55 668,00 HT = 464 108 €HT.

la participation des preneurs est calculée au prorata des surfaces de terrain, de la subvention FRED à hauteur de 63 % soit :

- Lot 1 : 29 698 €
- lot 2 : 71 981 €
- Lot 3 : 35 227 €
- Lot 4: 52 604 €

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2002 Lotissement CIGA : MODIFICATIF**

Suite à une erreur matérielle, la délibération du 28 avril 2003 dénommée : COMPTE ADMINISTRATIF 2002 Lotissement CIGA, est modifiée comme suit :

#### **En Euros**

Libellés	Investissement		Fonctionnement			Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Compte Administratif 2002							
Résultats de clôture 2001							
Résultats affectés							
Opérations de l'exercice	174 525,30	109 046,51	109 046,51		283 571,81	109 046,51	
Totaux	174 525,30	109 046,51	109 046,51		283 571,81	109 046,51	
Résultats de clôture	65 478,79		109 046,51				
Totaux cumulés						174 525,30	

## **EX-CIGA – PROMESSE DE VENTE : Frédéric CARRE**

Le Conseil Municipal est informé de l'abandon de la SCI des Isles et la demande d'acquisition par M. Frédéric CARRE, domicilié 16 bis, rue du Port – 89400 EPINEAU LES VOVES, ou tout autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, d'un terrain de 30 561 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- fixe le prix forfaitaire de vente à 182 938,82 €
  - autorise le Maire à signer la promesse de vente devant Maître CHANTIER, Notaire à Appoigny – 89380 – 5, rue du Professeur Mocquot, qui sera accompagnée d'un versement de 18 293,88 € représentant 10 % de la vente.
- et la vente qui devra être ratifiée dans un délai de six mois.

## **EX-CIGA - CAMP NORD - PROMESSE DE VENTE : M. et Mme Bruno FOHR**

Le Conseil Municipal est informé de l'abandon de la SCI la RAVINE et de la demande d'acquisition par M. et Mme Bruno FORH, domiciliés 1, allée du Château de Maulnes – 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, d'un terrain de 17 254 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- fixe le prix forfaitaire de vente à 152 449,01 €
  - autorise le Maire à signer la promesse de vente devant Maître CHANTIER, Notaire à Appoigny – 89380 – 5, rue du Professeur Mocquot, qui sera accompagnée d'un versement de 15 244,90 € représentant 10 % de la vente.
- et la vente qui devra être ratifiée dans un délai de six mois.

## **SUBVENTIONS 2003**

Le Conseil, après examen des demandes de subventions reçues en mairie, décide d'allouer sur le budget 2003. :

- à l'Office National des Anciens Combattants pour les bleuets de France : 75 €

## **PERSONNEL**

- Transformation du poste de rédacteur en attaché au 1<sup>er</sup> janvier 2004
- Modification d'horaires de quatre emplois pour répondre aux besoins.
- Versement d'une indemnité de changement de résidence de 2 155 € suite à la mutation de M. CHARPY.
- Décharge d'activités sur la base de 85 heures par mois.
- Remboursement de frais pour formation : 55.37 €
- Approbation du règlement intérieur accepté par le Comité Paritaire Technique Paritaire (CTP).

## **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DE SOUGÈRES**

Le dossier de consultation pour les travaux de sécurité prévu dans la traversée de Sougères, aménagement de carrefours et murs de soutènement, est soumis au Conseil qui l'approuve. Compte-tenu de l'estimation, la procédure de marché sans formalités préalables est retenue.

Les travaux peuvent bénéficier de subventions départementales au titre des ouvrages d'art (mur de soutènement) des travaux annexes de voirie mais aussi de la subvention au titre des amendes de police.

## **COMMISSIONS**

- *Urbanisme du 18 octobre* examine

▪ le dossier de consultation des Entreprises du Lotissement F. BROCHET auquel sera prévu une antenne pour le raccordement éventuel du lotissement « La Richardière » et propose la création d'une commission pour la vente des parcelles.

▪ L'aménagement du parking arrière de la mairie et retient la suppression du préau nord, le prolongement du muret de briques, demande l'inscription au budget 2004, du groupe de production d'eau glacée et demande que le dossier de consultation des entreprises soit constitué.

▪ l'aménagement de la Place de la Mairie a été demandé à la DDE, l'Appel d'Offres pour l'étude pourrait être lancé pour la fin d'année.

▪ au dossier d'assainissement rive gauche demander d'y raccrocher la rue du Terrier Blanc et solliciter les subventions

▪ Le déplacement de la cabine téléphonique en façade de la mairie – propose l'enlèvement, coût 629 €  
L'installation d'une nouvelle cabine est à étudier avec l'aménagement de la Place.

Le Conseil entérine ces propositions.

- *Environnement du 8 octobre*

M. CHARPY a fait un état des lieux et exposé ses projets.

▪ baisse du fleurissement d'hiver par suppression des massifs peu visibles

▪ modification de fleurissement dans l'utilisation des plantes ou leur implantation.

▪ effort sur le végétal par réfection des pelouses, taille des arbres, utilisation de supports

▪ poursuite des plantations d'arbres et remplacement des végétaux morts.

Rappel de la participation de la commune au concours intercommunal des maisons illuminées.

- *Voirie du 13 octobre* examine et propose

▪ pour limiter la circulation dans les rues du Terrier Blanc, des Guenelles et de Chemilly d'instaurer des sens uniques  
– interdiction au départ de la rue de Seignelay.

Après consultation des riverains,

Rue du Terrier Blanc, interdiction au départ de la rue de Seignelay.

Rues des Guenelles et Chemilly de nouvelles propositions sont à étudier.

▪ pour le programme de voirie 2004 confié à la CCA, les rues de Bruxelles, des Châtaigniers, Fernand PY, de Verdun et de la Résistance, Romain Rolland, du CV 16 à Sougères pour un coût estimé à 307 000 € environ.

▪ avec l'aménagement de la rue de Sommeville, le traitement des trottoirs jusqu'au Pont, la reprise de chaussée en entretien route des Conches et de la Fête Dieu.

## **ZONE D'ACTIVITÉS DE MACHERIN**

Le Conseil est informé :

▪ de l'abandon du projet Trottier-Escribe. La Société sollicite le remboursement des arrhes et des pré fouilles. Le Conseil décide de ne pas rembourser les arrhes, les conditions suspensives étant remplies.

▪ le projet des cinq commerces – en attente du courrier du Tribunal Administratif.

▪ de démarrage prochain des travaux de déplacement de la station essence de CORA, suivi des travaux d'agrandissement du magasin en 2004.

▪ de nouvelles demandes d'implantation commerciale.

## **DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Une seule déclaration le Conseil ne préempte pas.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- l'installation d'une antenne SFR dans le bois du Thureau – nécessite le déclassement de boisé protégé.
  - la reprise par la Société CIELECRAN du VTHR à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004 avec continuation des spectacles.
  - des difficultés de rattachement de la commune associée de Sougères sur Sinotte au canton d'Auxerre Nord.
- 

### PROCHAINE RÉUNION

**COMMISSION DES FINANCES    26 novembre à 18 h 30**

**CONSEIL MUNICIPAL            1<sup>er</sup> décembre à 20 h 15**

**CONSEIL MUNICIPAL            5 janvier 2004 à 20 h 15**

---